

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 178

22 janvier 2015

SOMMAIRE

Air Properties S.A.	8537	RPFFB Soparfi Finco S.à r.l.	8503
AlphaOne TSA Energy S.C.A.	8539	RP S.à r.l.	8500
Alpstar Capital Europe S.C.A.	8541	RP SP III S.à r.l.	8502
Centre Logistique de Bettembourg	8506	RP SP I S. à r.l.	8502
CFL site services	8506	RP SP IV S.à r.l.	8502
Chrysanthes 1 S.à r.l.	8507	RP VI S.à r.l.	8503
European PE Administrators S.à r.l.	8528	RP XVIII S.à r.l.	8503
Promotion Monte-Carlo S.à r.l.	8498	RS. Automobile S.à r.l.	8544
Pulvagri S.à r.l.	8498	Sablica S.A.	8499
Quinet s.à r.l.	8498	S.A. Kraeizgaass	8501
Rapid Capital S.A.	8513	Salida S.A. SPF	8499
RDS Holding 2 S.A.	8499	Sapientia S.à r.l.	8544
RDS Holding 3 S.A.	8499	Scarafin S.A. SPF	8500
Restaurant-Pizzeria B.M.P. S.à r.l.	8500	Scarafin S.A. SPF	8502
Restaurant Teixeira & Rosas s.à r.l.	8499	Scarafin S.A. SPF	8503
Ripple Group S.A.	8498	SC Participations SA	8500
Ripple Group S.A.	8498	SeaNet Maritime Services S.à r.l.	8544
Rives Fertiles S.A.	8498	Sedona Participations S.A.	8503
RLT S.A.	8501	Selvako S.à r.l.	8544
Romain Afflelou Créateur S.à r.l.	8501	SHCO 29 S.à r.l.	8502
Romain Afflelou Créateur S.à r.l.	8501	Shield Luxembourg S.A.	8544
Romain Afflelou Créateur S.à r.l.	8501	Suxes Life Insurance Brokers S.A.	8504
Romain Afflelou Créateur S.à r.l.	8501	S.V.M. S.à r.l.	8505
Rosinvest	8500		

Promotion Monte-Carlo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 102.321.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206243/9.

(140229220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Pulvagri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 69.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206247/9.

(140229696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Quinet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 6, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.247.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206253/9.

(140230977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Ripple Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 152.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206298/9.

(140230244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Ripple Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 152.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206299/9.

(140230245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Rives Fertiles S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 13, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206303/9.

(140229426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

RDS Holding 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.008.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206283/10.

(140229182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

RDS Holding 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.030.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206284/10.

(140229180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Restaurant Teixeira & Rosas s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 174.553.

—
Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014206291/10.

(140230123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Sablica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 23, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 181.526.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014206354/12.

(140229461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Salida S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 180.088.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014206358/12.

(140229896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Restaurant-Pizzeria B.M.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 27, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 97.220.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014206292/10.

(140229585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Rosinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 76.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014206310/10.

(140230156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

RP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 123.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014206312/10.

(140229503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

SC Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 140.785.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2014.

G.T. Fiduciaires S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2014206366/12.

(140230035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Scarafin S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 75.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014206367/12.

(140230822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

RLT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.713.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206304/9.

(140231052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Romain Afflelou Créateur S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206305/9.

(140229679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Romain Afflelou Créateur S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206306/9.

(140229680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Romain Afflelou Créateur S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206308/9.

(140229682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Romain Afflelou Créateur S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206309/9.

(140229683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

S.A. Kraeizgaass, Société Anonyme.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.867.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206323/9.

(140230408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

RP SP I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 127.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014206313/10.

(140229272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

RP SP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 127.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014206314/10.

(140229302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

RP SP IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 127.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014206315/10.

(140229327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

SHCO 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014206389/12.

(140230392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Scarafin S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 75.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014206369/12.

(140230824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

RP VI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 127.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014206316/10.

(140229579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

RP XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 132.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014206317/10.

(140229173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

RPFFB Soparfi Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 95.511.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014206318/10.

(140229667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Scarafin S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 75.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014206370/12.

(140231094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Sedona Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 105.099.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2014206379/12.

(140229927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Suxes Life Insurance Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 87.821.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant nous Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Suxes Life Insurance Brokers S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.821, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1259 du 29 août 2002 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1809 du 23 décembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bas SCHREUDERS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) par la création et l'émission de cent quatre-vingt (180) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Souscription et libération.

3. Modification du premier alinéa de l'Article 5 des statuts de la Société afin de refléter les points précédents de l'ordre du jour.

4. Divers.

(ii) Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues par l'actionnaire, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire présent ou par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné restera pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital émis était représenté à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) par la création et l'émission de cent quatre-vingt (180) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Souscription et paiement

Les cent quatre-vingt (180) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire unique et ont été entièrement libérées moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé, afin de refléter les points précédents de l'ordre du jour, de modifier le premier alinéa de l'Article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cinq cents (500) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-) Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Bas SCHREUDERS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2014. Relation GRE/2014/5137. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014207370/67.

(140231042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

S.V.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R.C.S. Luxembourg B 42.790.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,
le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société COSTANTINI GROUP S.A., ayant son siège à L-3862 Schifflange, 56A, Cité op Soltgen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.286.

2. La société GOLDCORP S.à r.l., ayant son siège à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 142.029.

3. Monsieur Charles FEYEREISEN, fonctionnaire, demeurant à L-2670 Luxembourg, 36, Boulevard de Verdun.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date du 11 respectivement le 12 décembre 2014,

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SVM S.à r.l., avec siège social à L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.790 (NIN 1992 24 10 677).

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 1992, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 181 du 24 avril 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 juin 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 892 du 15 décembre 2000.

Le capital a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par les associés en date du 31 mai 2002, publié par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1240 du 23 août 2002.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 3 mars 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 499 du 12 mai 2004.

III.- Que le capital social de la société s'élève à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) parts sociales de trente-et-un Euros (€ 31.-) chacune, attribuées aux associés comme suit.

1.- La société COSTANTINI GROUP S.A., prénommée	375
2.- Monsieur Charles FEYEREISEN, prénommé	375
3.- La société GOLDCORP S.à r.l., prénommée	250
Total: mille parts sociales	1000

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société SVM S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, les comparants représentés comme dit ci-avant, déclarent et pour autant que nécessaire décident de dissoudre la société SVM S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, les seuls associés, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateurs de la société, déclarent que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société SVM S.à r.l. a été réglé et qu'ils demeureront responsables, au prorata de leur participation dans le capital social, de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant elle est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2549. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207352/64.

(140231210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

**CFL site services, Société Anonyme,
(anc. Centre Logistique de Bettembourg).**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Schéleck II», Containers Terminal.

R.C.S. Luxembourg B 17.642.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «CENTRE LOGISTIQUE DE BETTEMBOURG», une société anonyme, ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Containers Terminal, Z.I. Schéleck II, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17.642, constituée suivant acte notarié en date du 16 juillet 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 216 du 2 octobre 1980 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 13 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 novembre 2007, numéro 2553.

L'assemblée est ouverte à 10.20 heures sous la présidence de Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita MAGGIPINTO, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas GAVAGE, conseiller juridique, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en «CFL site services»;
2. Modification subséquente du premier article des statuts de la Société;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en «CFL site services», et par conséquent de modifier le premier article des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «CFL site services» (la «Société»).»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, A. MAGGIPINTO, N. GAVAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. LAC / 2014 / 61717. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207746/55.

(140232092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Chrysanthes 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainthe Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 191.500.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of December,

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"),

THERE APPEARED

I. 3i Group Plc, a public company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom and registered under number 01142830, here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal;

II. 3i Buyouts 2010A LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom and registered under number LP 13807, here represented by Mr Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

III. 3i Buyouts 2010B LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the England and Wales, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom and registered under number LP 13808, here represented by Mr Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

IV. 3i Buyouts 2010C LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the England and Wales, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom and under number LP 13809, here represented by Mr Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

V. 3i Europartners Va LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom and registered under number LP 11419, here represented by Mr Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

VI. 3i Europartners Vb LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom and registered under number LP 11420, here represented by Mr Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

(together referred to as the "Shareholders").

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the Shareholders and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are currently the shareholders of Chrysanthes 1 S.à r.l., incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, and

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191500 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 17 October 2014, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 November 2014, number 3586, page 172089.

The Shareholders, acting in their capacity of existing shareholders of the Company, hereby pass the following written resolutions before the Notary:

First resolution

The Shareholders resolve to create five (5) new classes of shares in the Company's share capital:

- the class 6 shares (the "Class 6 Shares");
- the class 7 shares (the "Class 7 Shares");
- the class 8 shares (the "Class 8 Shares");
- the class 9 shares (the "Class 9 Shares"); and
- the class 10 shares (the "Class 10 Shares");

with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each and having the rights and obligations as set out in the Articles.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred four thousand Euro (EUR 104,000.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred sixteen thousand five hundred Euro (EUR 116,500.-) by creating and issuing ten million four hundred thousand (10,400,000) new shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and features as those attached to the existing shares (the "New Shares"), to be issued and fully paid up with a share premium of one hundred fourteen million five hundred twelve thousand eight hundred fifteen Euro and six cents (EUR 114,512,815.06) (the "Share Premium").

Subscription and payment

The Shareholders declare to subscribe and fully pay in for the New Shares together with the Share Premium for a total amount of one hundred fourteen million six hundred sixteen thousand eight hundred fifteen Euro and six cents (EUR 114,616,815.06) through a contribution in kind consisting of eighteen thousand seven hundred seventy-five (18,775) ordinary shares that they hold in the share capital of Anthea 1 GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) having its registered office at Jahnstr. 37, 63179 Obertshausen, and registered with the commercial register at the local court of Offenbach am Main under number HRB 45829 ("Anthea") (the "Contribution in Kind").

The Shareholders resolve to subscribe and fully pay up the New Shares as follows:

3i Group Plc subscribes for sixty-four thousand two hundred six (64,206) shares, allocated as follows:

- twelve thousand eight hundred forty-two (12,842) Class 6 Shares;
- twelve thousand eight hundred forty-one (12,841) Class 7 Shares;
- twelve thousand eight hundred forty-one (12,841) Class 8 Shares;
- twelve thousand eight hundred forty-one (12,841) Class 9 Shares; and
- twelve thousand eight hundred forty-one (12,841) Class 10 Shares;

with a share premium of eight hundred four thousand one hundred fifty Euro and twenty-one cents (EUR 804,150.21), and pays them up through a contribution in kind consisting of one hundred thirty-two (132) ordinary shares that it holds in the share capital of Anthea.

3i Buyouts 2010A LP subscribes for three million four hundred eighty-two thousand two hundred eighty (3,482,280) shares, allocated as follows:

- six hundred ninety-six thousand four hundred fifty-six (696,456) Class 6 Shares;
- six hundred ninety-six thousand four hundred fifty-six (696,456) Class 7 Shares;
- six hundred ninety-six thousand four hundred fifty-six (696,456) Class 8 Shares;
- six hundred ninety-six thousand four hundred fifty-six (696,456) Class 9 Shares; and
- six hundred ninety-six thousand four hundred fifty-six (696,456) Class 10 Shares;

with a share premium of forty-three million six hundred thirteen thousand six hundred ninety four Euro and twenty-nine cents (EUR 43,613,694.29),

and pays them up through a contribution in kind consisting of seven thousand one hundred fifty-one (7,151) ordinary shares that it holds in the share capital of Anthea.

3i Buyouts 2010B LP subscribes for five hundred ninety four thousand two hundred sixteen (594,216) shares, allocated as follows:

- one hundred eighteen thousand eight hundred forty-four (118,844) Class 6 Shares;

- one hundred eighteen thousand eight hundred forty-three (118,843) Class 7 Shares;
- one hundred eighteen thousand eight hundred forty-three (118,843) Class 8 Shares;
- one hundred eighteen thousand eight hundred forty-three (118,843) Class 9 Shares; and
- one hundred eighteen thousand eight hundred forty-three (118,843) Class 10 Shares;

with a share premium of seven million four hundred forty-two thousand two hundred thirty-three Euro and sixty-five cents (EUR 7,442,233.65),

and pays them up through a contribution in kind consisting of one thousand two hundred twenty (1,220) ordinary shares that it holds in the share capital of Anthea.

3i Buyouts 2010C LP subscribes for nine hundred eighty-three thousand four hundred seventy four (983,474) shares, allocated as follows:

- one hundred ninety-six thousand six hundred ninety-four (196,694) Class 6 Shares;
- one hundred ninety-six thousand six hundred ninety-five (196,695) Class 7 Shares;
- one hundred ninety-six thousand six hundred ninety-five (196,695) Class 8 Shares;
- one hundred ninety-six thousand six hundred ninety-five (196,695) Class 9 Shares; and
- one hundred ninety-six thousand six hundred ninety-five (196,695) Class 10 Shares;

with a share premium of twelve million three hundred seventeen thousand four hundred eighty-three Euro and ninety-two cents (EUR 12,317,483.92),

and pays them up through a contribution in kind consisting of two thousand nineteen (2,019) ordinary shares that it holds in the share capital of Anthea.

3i Europartners Va LP subscribes for two million five hundred two thousand two hundred fourteen (2,502,214) shares, allocated as follows:

- five hundred thousand four hundred forty-two (500,442) Class 6 Shares;
- five hundred thousand four hundred forty-three (500,443) Class 7 Shares;
- five hundred thousand four hundred forty-three (500,443) Class 8 Shares;
- five hundred thousand four hundred forty-three (500,443) Class 9 Shares; and
- five hundred thousand four hundred forty-three (500,443) Class 10 Shares;

with a share premium of twenty-three million eight hundred seventy-two nine hundred sixty-seven Euro and fifty one cents (EUR 23,872,967.51),

and pays them up through a contribution in kind consisting of three thousand nine hundred fourteen (3,914) ordinary shares that it holds in the share capital of Anthea.

3i Europartners Vb LP subscribes for two million seven hundred seventy-three thousand six hundred ten (2,773,610) shares, allocated as follows:

- five hundred fifty-four thousand seven hundred twenty-two (554,722) Class 6 Shares;
- five hundred fifty-four thousand seven hundred twenty-two (554,722) Class 7 Shares;
- five hundred fifty-four thousand seven hundred twenty-two (554,722) Class 8 Shares;
- five hundred fifty-four thousand seven hundred twenty-two (554,722) Class 9 Shares; and
- five hundred fifty-four thousand seven hundred twenty-two (554,722) Class 10 Shares;

with a share capital of twenty-six million four hundred sixty-two thousand two hundred eighty-five Euro and forty-eight cents (EUR 26,462,285.48),

and pays them up through a contribution in kind consisting of four thousand three hundred thirty-nine (4,339) ordinary shares that it holds in the share capital of Anthea.

As it appears from the valuation report presented to the Notary, the board of managers of the Company has evaluated the Contribution in Kind at one hundred fourteen million six hundred sixteen thousand eight hundred fifteen Euro and six cents (EUR 114,616,815.06), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution in Kind and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the share premium.

The Shareholders hereby declare that:

- they have the power to transfer the Contribution in Kind to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any part of the Contribution in Kind be transferred to it/him;
- the Contribution in Kind is hereby assigned and transferred to the Company as of the date hereof;
- all further formalities shall be carried out in order to duly formalise the transfer of the Contribution in Kind to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

The amount of one hundred four thousand Euro (EUR 104,000.-) shall be allocated to the share capital of the Company. The amount of one hundred fourteen million five hundred twelve thousand eight hundred fifteen Euro and six cents (EUR

114,512,815.06) shall be allocated to the share premium account of the Company and shall remain attached to the New Shares.

Third resolution

Further to the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is one hundred sixteen thousand five hundred Euro (EUR 116,500.-) divided as follows:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares;
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 6 Shares (the "Class 6 Shares");
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 7 Shares (the "Class 7 Shares");
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 8 Shares (the "Class 8 Shares");
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 9 Shares (the "Class 9 Shares"); and
- two million eighty thousand (2,080,000) Class 10 Shares (the "Class 10 Shares").

(hereafter referred to as the "Shares" and each a "Share") each having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) and having the rights and obligations as set out in the Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 6,800.-.

The present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The Notary who speaks and understands English and French, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the Notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'année deux mille quatorze, le quinzième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire").

ONT COMPARU

3i Group Plc, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume Uni et immatriculée sous le numéro 01142830, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3i Buyouts 2010A LP, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume Uni et immatriculée sous le numéro LP 13807, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3i Buyouts 2010B LP, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume Uni et immatriculée sous le numéro LP 13808, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3i Buyouts 2010C LP, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume Uni et immatriculée sous le numéro LP 13809, ici Monsieur Henri DA CRUZ, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3i Europartners Va LP, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD, Londres, Royaume Uni et immatriculée sous le numéro LP 11419, ici représentée Monsieur Henri DA CRUZ, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

3i Europartners Vb LP, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 16 Palace Street, London SW1E 5JD, Londres, Royaume Uni et immatriculée sous le numéro LP 11420, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de la société Chrysanthes 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191500 (la "Société"), constituée par un acte du notaire Martine SCHAEFFER, notaire résidant

à Luxembourg, le 17 octobre 2014, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 27 novembre 2014, numéro 3586, page 172089.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de créer cinq (5) nouvelles catégories de parts sociales dans le capital social de la Société:

- les parts sociales de catégorie 6 (les "Parts Sociales de Catégorie 6");
- les parts sociales de catégorie 7 (les "Parts Sociales de Catégorie 7");
- les parts sociales de catégorie 8 (les "Parts Sociales de Catégorie 8");
- les parts sociales de catégorie 9 (les "Parts Sociales de Catégorie 9"); et
- les parts sociales de catégorie 10 (les "Parts Sociales de Catégorie 10");

ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les mêmes droits et obligations tels que définis dans les Statuts.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre mille euros (EUR 104.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent seize mille cinq cents euros (EUR 116.500,-) par l'émission de dix millions quatre cent mille (10.400.000) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), et ayant les mêmes caractéristiques et droits tels que définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), émises et entièrement libérées avec une prime d'émission de cent quatorze millions cinq cent douze mille huit cent quinze euro et six centime (EUR 114.512.815,06) (la "Prime d'Emission").

Souscription et paiement

Les Associés décident de souscrire et libérer les Nouvelles Parts Sociales avec une Prime d'Emission pour un montant total de cent quatorze millions six cent seize mille huit cent quinze euros et six centimes (EUR 114.616.815,06) par un apport en nature consistant en dix-huit mille sept cent soixante quinze (18,775) parts sociales ordinaires qu'ils détiennent dans le capital sociale de Anthea 1 GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), ayant son siège social au Jahnstr. 37, 63179 Obertshausen et immatriculé auprès du register de la cour local de Offenbach am Main sous le numéro HRB 45829 ("Anthea") ("Apport").

Les Associés décident de souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales comme il en suit:

3i Group Plc souscrit à soixante quatre mille deux cent six (64,206) Nouvelles Parts Sociales, allouées comme il en suit:

- douze mille huit cent quarante-deux (12,842) Parts Sociales de Catégorie 6;
- douze mille huit cent quarante-et-un (12,841) Parts Sociales de Catégorie 7;
- douze mille huit cent quarante-et-un (12,841) Parts Sociales de Catégorie 8;
- douze mille huit cent quarante-et-un (12,841) Parts Sociales de Catégorie 9; et
- douze mille huit cent quarante-et-un (12,841) Parts Sociales de Catégorie 10;

avec une prime d'émission d'un montant de huit cent quatre mille cent cinquante euros et vingt-et-un centimes d'euro (EUR 804.150,21),

et les libèrent entièrement par un apport en nature consistant en cent trente-deux (132) parts sociales ordinaires détenues dans le capital social d'Anthea.

3i Buyouts 2010A LP souscrit à trois millions quatre cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt (3,482,280) Nouvelles Parts Sociales, allouées comme il en suit:

- six cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-six (696,456) Parts Sociales de Catégorie 6;
- six cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-six (696,456) Parts Sociales de Catégorie 7;
- six cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-six (696,456) Parts Sociales de Catégorie 8;
- six cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-six (696,456) Parts Sociales de Catégorie 9; et
- six cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante-six (696,456) Parts Sociales de Catégorie 10;

avec une prime d'émission d'un montant de quarante-trois millions six cent treize mille six cent quatre-vingt quatorze euros et vingt-neuf centimes d'euro (EUR 43.613.694,29),

et les libèrent entièrement par un apport en nature consistant en sept mille cent cinquante-et-un (7,151) parts sociales ordinaires détenues dans le capital social d'Anthea.

3i Buyouts 2010B LP souscrit à cinq cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent seize (594,216) Nouvelles Parts Sociales, allouées comme il en suit:

- cent dix-huit mille huit cent quarante-quatre (118,844) Parts Sociales de Catégorie 6;
- cent dix-huit mille huit cent quarante-trois (118,843) Parts Sociales de Catégorie 7;

- cent dix-huit mille huit cent quarante-trois (118,843) Parts Sociales de Catégorie 8;
- cent dix-huit mille huit cent quarante-trois (118,843) Parts Sociales de Catégorie 9; et
- cent dix-huit mille huit cent quarante-trois (118,843) Parts Sociales de Catégorie 10;

avec une prime d'émission de sept millions quatre cent quarante-deux mille deux cent trente-trois euros et soixante-cinq centimes d'euro (EUR 7.442.233,65),

et les libèrent entièrement par un apport en nature consistant en mille deux cent vingt (1,220) parts sociales ordinaires détenues dans le capital social d'Anthea.

3i Buyouts 2010C LP souscrit à neuf cent quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-quatorze (983,474) Nouvelles Parts Sociales, allouées comme il en suit:

- cent quatre-vingt seize mille six cent quatre-vingt quatorze (196,694) Parts Sociales de Catégorie 6;
- cent quatre-vingt seize mille six cent quatre-vingt treize (196,693) Parts Sociales de Catégorie 7;
- cent quatre-vingt seize mille six cent quatre-vingt treize (196,693) Parts Sociales de Catégorie 8;
- cent quatre-vingt seize mille six cent quatre-vingt treize (196,693) Parts Sociales de Catégorie 9; et
- cent quatre-vingt seize mille six cent quatre-vingt treize (196,693) Parts Sociales de Catégorie 10;

avec une prime d'émission de douze millions trois cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt trois euros et quatre-vingt douze centimes d'euros (EUR 12.317.483,92),

et les libèrent entièrement par un apport en nature consistant en deux mille dix-neuf (2,019) parts sociales ordinaires détenues dans le capital social d'Anthea.

3i Europartners Va LP souscrit à deux millions cinq cent deux mille deux cent quatorze (2,502,214) Nouvelles Parts Sociales, allouées comme il en suit:

- cinq cent mille quatre cent quarante-deux (500,442) Parts Sociales de Catégorie 6;
- cinq cent mille quatre cent quarante-trois (500,443) Parts Sociales de Catégorie 7;
- cinq cent mille quatre cent quarante- trois (500,443) Parts Sociales de Catégorie 8;
- cinq cent mille quatre cent quarante- trois (500,443) Parts Sociales de Catégorie 9; et
- cinq cent mille quatre cent quarante- trois (500,443) Parts Sociales de Catégorie 10;

avec une prime d'émission de vingt-trois millions huit cent soixante-douze mille neuf cent soixante-sept euros et cinquante-et-un centimes d'euro (EUR 23.872.967,51),

et les libèrent entièrement par un apport en nature consistant en trois mille neuf cent quatorze (3,914) parts sociales ordinaires détenues dans le capital social d'Anthea.

3i Europartners Vb LP souscrit à deux millions sept cent soixante-treize mille six cent dix (2,773,610) Nouvelles Parts Sociales, allouées comme il en suit:

- cinq cent mille cinquante quatre mille sept cent vingt-deux (554,722) Parts Sociales de Catégorie 6;
- cinq cent mille cinquante quatre mille sept cent vingt-deux (554,722) Parts Sociales de Catégorie 7;
- cinq cent mille cinquante quatre mille sept cent vingt-deux (554,722) Parts Sociales de Catégorie 8;
- cinq cent mille cinquante quatre mille sept cent vingt-deux (554,722) Parts Sociales de Catégorie 9; et
- cinq cent mille cinquante quatre mille sept cent vingt-deux (554,722) Parts Sociales de Catégorie 10;

avec une prime d'émission de vingt-six millions quatre cent soixante-deux mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et quarante-huit centimes d'euro (EUR 26,462,285.48),

et les libèrent entièrement par un apport en nature consistant en quatre mille trois cent trente-neuf (4,339) parts sociales ordinaires détenues dans le capital social d'Anthea.

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, la gérance de la Société a évalué les Apports en nature mentionné ci-dessus à cent quatorze millions six cent seize mille huit cent quinze euros et six centimes (EUR 114.616.815,06), ce qui selon les gérants de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Parts Sociales émises en échange avec la Prime d'Emission.

Les Associés déclarent:

- avoir le pouvoir de transférer l'Apport à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne pourrait-être en droit d'exiger que tout ou une partie de l'Apport lui soit transféré;
- l'Apport est dès à présent cédé et transféré à la Société à compter de la date des présentes;
- toutes autres formalités seront effectuées afin de dûment officialiser le transfert de l'Apport à la Société et à la rendre effective partout et vers tous tiers.

Le montant de cent quatre mille euros (EUR 104.000,-) est alloué au capital social de la Société et le montant de cent quatorze millions cinq cent douze mille huit cent quinze euros et six centimes (EUR 114.512.815,06) est alloué au compte de prime d'émission de la Société et restera attaché aux Nouvelles Parts Sociales.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter les décisions ci-dessus, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cent seize mille cinq cents euros (EUR 116.500,-) représenté par:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires;
- deux millions quatre-vingt mille (2,080,000) Parts Sociales de Catégorie 6 (les "Parts Sociales de Catégorie 6");
- deux millions quatre-vingt mille (2,080,000) Parts Sociales de Catégorie 7 (les "Parts Sociales de Catégorie 7");
- deux millions quatre-vingt mille (2,080,000) Parts Sociales de Catégorie 8 (les "Parts Sociales de Catégorie 8");
- deux millions quatre-vingt mille (2,080,000) Parts Sociales de Catégorie 9 (les "Parts Sociales de Catégorie 9"); et
- deux millions quatre-vingt mille (2,080,000) Parts Sociales de Catégorie 10 (les "Parts Sociales de Catégorie 10");

ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Dont acte passé à Luxembourg, le jour figurant en tête des présentes.

Le Notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais et le français, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version 14 française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les mandataires des parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2014. Relation GRE/2014/5082. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014207707/331.

(140232644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Rapid Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.068.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of December.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

"Rapid Capital Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, in process of being registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg,

here represented by Mrs Stella Le Cras, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 8 December 2014.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Rapid Capital S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at sixty thousand Euro (EUR 60,000), consisting of six million (6,000,000) shares having a par value of one cent euro (EUR 0.01) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder (s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the 5th day of the month of June, at 4.00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several

shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term “sole director” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of directors” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole director”.

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company’s daily management and the Company’s representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who need neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and removal of directors and term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 If the general meeting of shareholders of the Company appoint one or more independent auditor'(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

23.7 An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) may only be removed with cause or with his approval by the general meeting of shareholders.

23.8 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.9 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.10 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2015.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount EUR	% of share capital
"Rapid Capital Holdings S.à r.l.", above named	6,000,000	60,000.00	100.00%
TOTAL	6,000,000	60,000.00	100.00%

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the amount of sixty thousand Euro (EUR 60,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,700.-.

Resolutions of the sole shareholder

The articles of incorporation of the Company having thus been established, the incorporating shareholder, representing the Company's entire issued share capital has passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of directors is fixed at three (3) and the number of independent auditors at one (1).

2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

a) Mr. Manuel Mouget, private employee, born on 6 January 1977 in Messancy (Belgium), having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

b) Mrs. Emanuela Brero, private employee, born 25 May 1970 in Bra (Italy), having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

c) Mr. Daniel Pindur, employee, born on 23 March 1978 in Augsburg, Germany, residing professionally in WestendDuo, Bockenheimer Landstrasse 24, D-60323 Frankfurt-am-Main, Germany.

3. The following person is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company:

Deloitte Audit, a société à responsabilité limitée having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 67895.

4. The term of the office of the members of the board of directors and of the independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the first financial year closed on 31 December 2015 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

5. The address of the Company's registered office is set at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, said proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussignée.

A comparu:

«Rapid Capital Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Madame Stella Le Cras, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 8 décembre 2014.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination «Rapid Capital S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de soixante mille Euros (EUR 60.000), représenté par six millions (6.000.000) actions ayant une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme „actionnaire unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „assemblée générale des actionnaires“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'actionnaire unique“.

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le cinquième jour du mois de juin à 16.00. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable

suisant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote.

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme „administrateur unique“ n'est pas explicitement mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil d'administration“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'administrateur unique“.

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice à l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie

d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalable adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

20.2 Quorum.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaires - réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution d'un ou plusieurs commissaires aux comptes sera supprimée.

23.7 Un réviseur d'entreprises agréé peut seulement être révoqué pour juste motifs ou avec son approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

23.8 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.9 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.10 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

26.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

Souscription et paiement

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit EUR	% du capital social
«Rapid Capital Holdings S.à r.l.», préqualifié	6.000.000,00	60.000,00	100,00%
TOTAL	6.000.000,00	60.000,00	100,00%

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de soixante mille Euros (EUR 60.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.700,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

Les statuts de la société ayant été arrêtés, l'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à trois (3) et le nombre de réviseurs d'entreprises agréés à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

a. Monsieur Manuel Mouget, employé privé, né le 6 Janvier 1977 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

b. Madame Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 en Bra (Italie), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

c. Monsieur Daniel Pindur, employé, né le 23 Mars 1978 à Augsburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à WestendDuo, Bockenheimer Landstrasse 24, D-60323, Frankfurt, Allemagne.

2. L'entité suivante a été nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société:

Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B67895.

4. Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour le premier exercice social clos au 31 décembre 2015 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

5. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LE CRAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59490. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014208462/801.

(140232073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

European PE Administrators S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 193.083.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number R.C.S. Luxembourg B159.334,

Here represented by Mrs Christine MATHY, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 16, 2014.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

" **1. Corporate form and name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of European PE Administrators S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company towards third parties:

10.1 if the Company has a Sole Manager, by the signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, by the joint signature of any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year (all dates inclusive).

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company, determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been all subscribed by Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2015.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

a) Mr Davy BEAUCE, born on December 30, 1981, in Messancy, Belgium, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

b) Mr Christophe GAMMAL, born on August 9, 1967 in Uccle, Belgium, residing at 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer;

c) Mrs Daphne CHARBONNET, born on January 30, 1979, in Caen, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

d) Mr Michaël GOOSSE, born on May 29, 1977 in Libramont, Belgium, with professional address at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg;

e) Mr Paul GUNNER, born on March 5, 1973 in Cassington, United Kingdom, with professional address at 95 Wigmore Street W1U 1FB London United Kingdom; and

f) Mr Charles BARTER, born on April 5, 1962 in Guildford, United Kingdom, with professional address at 95 Wigmore Street W1U 1FB London United Kingdom.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF and in faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant la soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 159.334.

représentée aux fins des présentes par Madame Christine Mathy, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration en date du 16 décembre 2014.

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

" **1. Forme sociale et nom.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de European PE Administrators S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 La siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'Article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 D'agir en tant que société d'investissement et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir les mêmes instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer des mêmes instruments;

3.2 De poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

3.3 D'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme étant adapté et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 D'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme étant adapté, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 D'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 De s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associé avec la Société dans toute activité), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou d'en être responsable, de l'endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 D'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 De vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère approprié, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seul) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 D'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.10 D'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (€12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérant le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à engager, représenter et/ou à lier la Société par rapport aux tiers:

10.1 Si la Société est administrée par un gérant Unique, par la seule signature du Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants;

10.3 Toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourront déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si une telle figure n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime des Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Réunion des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion des Associés en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Réunion des Associés à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.

13.8.2 Les conditions de majorité requises pour l'adoption des résolutions lors de Réunion des Associés s'appliquent mutatis mutandis pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Hormis lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'existe pas de condition de quorum requis pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront valablement prises lorsque la Société aura reçu les copies originales (ou copies envoyées par fax ou pièces jointes à un e-mail) des votes des Associés soumis aux conditions de l'Article 13.8.1 et des dispositions ci-dessus de cet Article 13.8.2, indépendamment du fait que tous les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année (toutes dates comprises).

14.2 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915.

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été toutes souscrites par Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.00.-).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Davy BEAUCE, né le 30 décembre 1981 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

b) Monsieur Christophe GAMMAL, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, demeurant au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer;

c) Madame Daphné CHARBONNET, née le 30 janvier 1979, à Caen, France, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

d) Monsieur Michaël GOOSSE, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

e) Monsieur Paul GUNNER, né le 5 mars 1973 à Cassington, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 95 Wigmore Street W1U 1FB Londres, Royaume Uni; et

f) Monsieur Charles BARTER, né le 5 avril 1962 à Guildford, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 95 Wigmore Street W1U 1FB Londres, Royaume Uni.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Mathy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2014. LAC/2014/61222. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207851/532.

(140232621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Air Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 179.427.

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AIR PROPERTIES S.A.", ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 179427, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 juillet 2013, publié au Mémorial C numéro 2401 du 28 septembre 2013 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 20 décembre 2013, publié au Mémorial C numéro 300 du 3 février 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc THILL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée générale nomme Monsieur Olivier RALET, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à B-1150 Bruxelles, 29, rue Mareyde (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Réduction de capital à concurrence de deux cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 217.500,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-et-un millions sept cent cinquante mille euros (EUR 21.750.000,-) à vingt-et-un millions cinq cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 21.532.500,-) sans annulation d'actions, mais par réduction du pair comptable des deux cent dix-sept mille cinq cents (217.500) actions existantes et affectation du montant à une réserve de la Société.

3. Modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts.

A) Le nom des actionnaires de la Société, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par eux, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner la désignation de valeur nominale des actions.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de deux cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 217.500,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-et-un millions sept cent cinquante mille euros (EUR 21.750.000,-) à vingt-et-un millions cinq cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 21.532.500,-) sans annulation d'actions, mais par la réduction du pair comptable de chacune des deux cent dix-sept mille cinq cents (217.500) actions existantes et affectation du montant de deux cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 217.500,-) à une réserve de la Société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Délai de remboursement:

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 (4) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales aux termes desquelles la réserve constituée du montant de la réduction ne peut ni être distribuée aux actionnaires, ni libérer les actionnaires de l'obligation de fournir leurs apports. Elle ne peut être utilisée que pour compenser des pertes subies ou pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves.

Si le montant de la réserve est partiellement ou totalement remboursé aux actionnaires, et conformément au régime de protection en faveur des créanciers éventuels de la Société instauré par l'article 69 (1) et (2), le remboursement effectif ne peut avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. §1.** Le capital social est fixé à vingt-et-un millions cinq cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 21.532.500,-), représenté par deux cent dix-sept mille cinq cents (217.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant approximatif, des frais, dépenses et rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte notarié s'élève approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. THILL, O. RALET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2014. LAC/2014/60519. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207581/72.

(140233219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

AlphaOne TSA Energy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.821.

In the year two thousand fourteen.

On the nineteenth day of the month of December,

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr Vincent GRUSELLE, private employee, residing professionally at 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

acting as special proxyholder of the Company AlphaOne Management S.à r.l., having its registered office at 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at Section B under number 178.796, appointed as General Partner of the Company AlphaOne TSA Energy S.C.A.,

by virtue of a resolution of the Managers of the Company AlphaOne Management S.à r.l. dated December 8, 2014,

an extract of which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed.

Said appearing person asked the notary to state that:

I.- The corporate partnership limited by shares AlphaOne TSA Energy S.C.A. (the "Company") was incorporated on 30 September 2013 by notarial deed published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 2955 of 22 November 2013, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 180.821.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on August 1, 2014, deed published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 2799 of 8 October 2014.

The Company has an entirely paid up share capital of sixteen million and thirty-one thousand Euro (EUR 16,031,000.-), represented by sixteen million and thirty thousand nine hundred ninety-nine (16,030,999) Ordinary Shares (the "Ordinary Shares") and one (1) General Partner share (the "General Partner Share") each with no nominal value.

The article six (6), paragraph one (1) of the Articles of Incorporation, state that:

"The authorised capital, including the share capital, is set at one hundred thirty million euro (EUR 130,000,000.-), consisting of one hundred thirty million (130,000,000) Ordinary Shares each with no nominal value. During a period of time of five (5) years from the date of the publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the General Partner is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years."

II.- The Managers of the Company, AlphaOne Management S. à r.l., in their resolution dated December 8, 2014, have decided to proceed under the scope of the authorised capital, to an increase of the share capital of AlphaOne TSA Energy S.C.A. by an amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) in order to bring it from its current amount of sixteen million and thirty-one thousand Euro (EUR 16,031,000.-) to twenty-six million and thirty-one thousand Euro (EUR 26,031,000.-) by the issue of ten million (10,000,000) Ordinary Shares with no nominal value, vested with the same rights and advantages as the existing ordinary shares.

III.- The Managers of the Company AlphaOne Management S.à r.l. have admitted to the subscription of the new ten million (10,000,000) Ordinary Shares with no nominal value, the Company Total Finance Global Services, a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at rue de l'Industrie 52, 1040 Etterbeek, Belgium.

IV.- The capital increase has been entirely paid up by a global contribution in cash amounting to ten million Euro (EUR 10,000,000.-), wired to the bank account of the Company so that the amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-), was

put at the free disposal of the latter, which fact has been proved to the undersigned notary by production of subscription and payment evidence.

V.- As a consequence of this capital increase, the first (1^{er}) paragraph of article five (5) of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

“The Company’s share capital is set at twenty-six million and thirty-one thousand Euro (EUR 26,031,000.-), represented by twenty-six million and thirty thousand nine hundred ninety-nine (16,030,999) Ordinary Shares (the "Ordinary Shares") and one (1) General Partner share (the "General Partner Share") each with no nominal value. The Ordinary Shares, the Participating Shares (as defined in article 7 below) and the General Partner Share are hereafter together referred to as the "shares". The distribution rights attached to each such shares are described in article 25.6 below.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 4,300.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Monsieur Vincent GRUSELLE, employé privé, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la Société AlphaOne Management S.à r.l., ayant son siège social au 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.796, nommée en qualité d’associé commandité de AlphaOne TSA Energy S.C.A.,

en vertu d’une résolution des gérants de la Société AlphaOne Management S.à r.l. datée du 8 décembre 2014,

dont un extrait, signé "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexé au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire d’acter ses déclarations comme suit:

I.- La société en commandite par actions AlphaOne TSA Energy S.C.A. (la «Société»), constituée en date du 30 septembre 2013 suivant un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2955 du 22 novembre 2013, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 180.821.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 1^{er} août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2799 du 8 octobre 2014.

Le capital de la société s’élève à seize millions trente et un mille euros (EUR 16.031.000.-), représenté par seize millions trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (16.030.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et une (1) action d’associé commandité («l’Action de Commandité») chacune sans valeur nominale.

L’article six (6), premier (1^{er}) alinéa des statuts stipule que:

«Le capital autorisé, incluant le capital social, est fixé à un montant de cent trente millions d’euros (EUR 130.000.000.-), représenté par cent trente millions (130.000.000) Actions Ordinaires sans valeur nominale. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d’augmenter le capital autorisé conformément à cet article, l’Associé Commandité est autorisé à émettre des actions, à attribuer des bons de souscription d’actions et à émettre tout autre type d’instrument convertible en actions dans les limites du capital autorisé au profit des personnes et aux conditions qu’il estimera opportunes et notamment à procéder à cette émission sans qu’aucun droit préférentiel de souscription aux actions nouvellement émises ne soit réservé aux actionnaires existants. Cette autorisation pourra être renouvelée par une décision de l’assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des statuts, à chaque fois pour une période ne pouvant excéder une durée de cinq (5) ans.»

II.- Les gérants de la Société, AlphaOne Management S.à r.l., dans une résolution du 8 décembre 2014, ont décidé de procéder dans le cadre du capital autorisé, à une augmentation du capital de la Société à concurrence d’un montant s’élevant à dix millions d’euros (EUR 10.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de seize millions trente et un

mille euros (EUR 16.031.000,-) au montant de vingt-six millions trente et un mille euros (EUR 26.031.000,-), par l'émission de dix millions (10.000.000) d'actions ordinaires sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions ordinaires existantes.

III.- Les gérants de la Société AlphaOne Management S. à r.l. ont accepté à la souscription des dix millions (10.000.000) nouvelles actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, la Société Total Finance Global Services, une société constituée et existant selon les lois de la Belgique, ayant son siège social au 52, rue de l'Industrie, 1040 Etterbeek, Belgique.

IV.- L'augmentation de capital a été libérée intégralement par un apport en numéraire global s'élevant à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), versé au compte bancaire ouvert au nom de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libération.

V.- A la suite de cette augmentation de capital, le premier (1^{er}) alinéa de l'article cinq (5) des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à vingt-six millions trente et un mille euros (EUR 26.031.000,-), représenté par vingt-six millions trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (26.030.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et une (1) action d'associé commandité («l'Action de Commandité») chacune sans valeur nominale. Les Actions Ordinaires, les Actions Participatives (telles que définies à l'article 7 ci-dessous) et l'Action de Commandité sont collectivement désignées ci-après les «actions». Les droits de distribution attachés à chaque action sont décrits à l'article 25.6 ci-dessous.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite des présentes s'élèvent approximativement à EUR 4.300,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. GRUSELLE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61768. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014207546/140.

(140232181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Alpstar Capital Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 154.570.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the fifteenth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) The limited company duly incorporated pursuant to the Laws of Republic of Cyprus, "DMF Corporation Holdings (CY) Limited" having its registered office at 12, Egypt Street 1097 Nicosia, registered with the Cyprus Trade Register under number HE 283851, acting as "Limited Partner" of the here-after designated Company; and

2) The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Alpstar Capital Europe GP S.à r.l.", established and having its registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 154544, acting as "General Partner" of the here-after designated Company.

Both are here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of two (2) proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, declare and request the officiating notary to act:

1) That the partnership limited by shares (“société en commandite par actions”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg “Alpstar Capital Europe S.C.A.”, established and having its registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 154570, (the “Company”), has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on July 6, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1483 of July 20, 2010,

and that the articles of association (the “Articles”) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on April 7, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1793 of August 5, 2011;

2) That the share capital is fixed at ninety-eight thousand and five hundred Euros (EUR 98,500.-) consisting of ninety-eight thousand and four hundred and ninety-nine (98,499) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each and one (1) management share with a par value of one euro (EUR 1.-);

3) That the appearing parties are the sole owners of all the shares of the Company (the “Shareholders”);

4) That the Shareholders declare to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Shareholders of the Company declare explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with immediate effect;

6) That full and entire discharge is granted to the General Manager, as manager of the Company, for the performance of its assignment;

7) That the Shareholders appoint the company “DMF Corporation Holdings (CY) Limited”, pre-designated, as liquidator of the Company (the “Liquidator”), who has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

8) That the Liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, the Shareholders irrevocably undertake to pay, each of them in the proportion of its participation in the Company, all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

9) That the Shareholders declare that they take over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 8), in the proportion of their participation in the Company;

10) That the Shareholders declare formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

11) That the Shareholders declare that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société limitée constituée sous les lois de la République de Chypre “DMF Corporation Holdings (CY) Limited”, ayant son siège social 12, Egypt Street 1097 Nicosia, inscrite auprès du Registre du Commerce de Chypre sous le numéro HE 283851, agissant comme “Associé Commanditaire” de la Société désignée ci-après; et

2) La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg “Alpstar Capital Europe GP S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154544, agissant comme “Associé Commandité” de la Société désignée ci-après.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le “Mandataire”), en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d’être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentée comme dit ci-avant, déclarent et requièrent le notaire instrumentant d’acter:

1) Que la société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg “Alpstar Capital Europe S.C.A.”, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52.-54, Avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154570, (la “Société”), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1874 du 11 septembre 2010,

et que les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés suivant actes reçus à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 7 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1793 du 5 août 2011;

2) Que le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents euros (EUR 98.500,-) représenté par quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (98.499) actions ordinaires d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-) chacune et par une (1) action de commandité ayant une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-).

3) Que les comparants sont les seuls propriétaires de toutes les parts sociales de la Société (les “Associés”);

4) Que les Associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que les Associés prononcent explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet immédiat;

6) Que décharge pleine et entière est donnée à l’Associé Commandité, en tant que gérant de la Société, pour l’exécution de son mandat;

7) Que les Associés désignent la société “DMF Corporation Holdings (CY) Limited”, pré-désignée, comme liquidateur de la Société (le “Liquidateur”), lequel aura pleins pouvoirs d’établir, de signer, d’exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

8) Que le Liquidateur requiert le notaire d’acter qu’il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d’éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, les Associés assument l’obligation irrévocable de payer, chacun d’eux en proportion de sa participation dans la Société, ce passif éventuel et qu’en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

9) Que les Associés déclarent qu’ils reprennent tout l’actif de la Société et qu’ils s’engageront à régler tout le passif de la Société indiqué au point 8), proportionnellement à leur participation dans la Société;

10) Que les Associés déclarent formellement renoncer à la nomination d’un commissaire à la liquidation;

11) Que les Associés déclarent que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l’émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l’ancien siège social à L-2550 Luxembourg, 52.-54, Avenue du X Septembre.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l’anglais et français, déclare par les présentes, qu’à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d’une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2014. LAC/2014/61148. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207548/134.

(140233052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Selvako S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 32, Op der Heed.

R.C.S. Luxembourg B 177.396.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206337/9.

(140229309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Shield Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 161.578.

Les comptes annuels au 31 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014206340/9.

(140229916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

RS. Automobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4773 Pétange, 78, rue Prinzenberg.

R.C.S. Luxembourg B 120.164.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014206319/10.

(140229591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Sapientia S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4963 Clemency, 9BIS, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 163.675.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206330/10.

(140230276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

SeaNet Maritime Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014206336/10.

(140229174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.
